

Séance du Grand Conseil
Mercredi 9 décembre 2009
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

2ème débat sur le budget 2010 dès 14h00.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président souhaite un heureux anniversaire à MM les députés Nicolas Rochat et Grégoire Junod ainsi qu'à M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Suite à une demande du Conseil d'Etat, la séance de l'après-midi débute par une déclaration de M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat.			
	2.	Dépôts Interpellations: (09_INT_314) Claude Schwab, (09_INT_315) Régis Courdesse. Initiative : (09_INI_029) Fabienne Despot.			

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	3.	<p>(238) Exposé des motifs et projets de budgets (EMPD no 2) : - des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2010 - d'investissement pour l'année 2010 et plan 2011-2013 - et Rapport partiel du CE sur le programme de législature 2007-2012 et l'actualisation de la planification financière et de l'endettement 2011-2014 et EMPLs modifiant : la loi du 04.07.00 sur les impôts directs cantonaux (LI) - la loi du 27.02.63 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) - la loi du 5.12.56 sur les impôts communaux (LCom) - la loi du 26.09.89 sur les Retraites Populaires (LRP) - la loi du 26.05.65 sur l'organisation de la Caisse cantonale de compensation (LOCC) - la loi du 5.07.05 sur l'emploi (LEmp) - la loi du 2.12.03 sur l'action sociale (LASV) et EMPDs : fixant le montant limite des nouveaux emprunts contracté par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2010 autorisant la conclusion d'emprunts en 2010 avec décaissement décalé en 2011 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020 - fixant pour l'exercice 2010 les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12.06.07 sur l'appui au développement économique (LADE) - accordant une garantie d'emprunt de CHF 17'500'000 à l'EVAM pour l'entretien de son parc immobilier - modifiant le décret du 02.10.07 réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC) - modifiant le décret du 25.11.08 relatif à la nouvelle classification des fonctions et à la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud - modifiant le décret du 25.01.05 sur l'incitation financière aux fusions de communes et Rapport du CE au GC sur les postulats Gp Libéral, P.de Preux. Gp radical, Ph.Ducommun et Réponses aux interpellations G.Poncet, P.Zwahlen, V.Schwaar, G.Junod(1er débat)</p> <p>(suite 1er débat): Budget d'investissement, vote sur le montant global: le projet de budget est accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>(2ème débat): Exposés des motifs et projets de lois: LI, LMSD, LCom, LRP, LOCC: tous les articles sont acceptés sans discussions. Toutes les lois sont adoptées en vote final.</p> <p>LEmp: art. 23c, amdt Dolivo refusé par 40 oui, 65 non et 16 abstentions. Amdt Mattenberger au même article refusé par</p>	DFIRE	Rod A. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité), Weber-Jobé M. (Minorité)	15/12/2009

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi

56 oui, 66 non et 1 abstention. Art. 23c accepté. Au vote final, le projet de loi est accepté.
 LASV: art. 45a, amdt Dolivo refusé par 44 oui, 65 non et 13 abstentions. Au même article, l'amdt Mattenberger est refusé par 57 oui, 65 non et 1 abstention. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 58 oui et 67 non. Art. 45a accepté. Au vote final, le projet de loi est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.
 Exposés des motifs et projets de décrets: tous les projets de décrets sont acceptés à l'unanimité.
 DSE: UB 103 adoptée sans discussion. UB 105: amdt SOC (+ 1'493'000) à la rubrique 3011 accepté par 61 oui, 44 non et 24 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est accepté par 61 oui, 44 non et 24 abstentions (=> 3ème débat). Amdt SOC (+ 267'000) à la rubrique 3011 accepté par 63 oui, 61 non et 3 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est accepté par 65 oui, 63 non et 1 abstention (=> 3ème débat). UB 105 amendée acceptée. UB 107 et 109 acceptées. UB 111: amdt SOC à la rubrique 3147 accepté par 68 oui, 59 non et 1 abstention (=> 3ème débat). Amdt SOC à la rubrique 3526 accepté par 68 oui, 60 non et 1 abstention (=> 3ème débat). UB 111 amendée acceptée par 69 oui, 61 non et 1 abstention. UB 112 : amdt Chatelain à la rubrique 3658 accepté par 62 oui, 61 non et 6 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 65 oui, 66 non et 2 abstentions. UB 112 acceptée. UB 113: amdt AGT à la rubrique 3657 accepté par 58 oui, 54 non et 16 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est accepté par 62 oui, 55 non et 12 abstentions.

Séance du Grand Conseil
Mercredi 9 décembre 2009
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA	= objet adopté sans modification	RENV-T	= objet renvoyé par manque de temps
OA+M	= objet adopté avec modification	RENV-C	= objet renvoyé pour complément d'information
RET	= objet retiré	RENV-SD	= objet renvoyé suite débat
REF	= objet refusé	RENV-COM	= objet renvoyé en commission
REF-EM	= objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE	= objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE	= objet traité		

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	4.	<p>(187) CODEX 2010 - Exposé de motifs et projets de lois relatifs à la mise en oeuvre dans le canton de Vaud du code de procédure civile suisse - Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <p>- à la motion Philippe Leuba et consorts relative à l'introduction d'un faible émolument devant le Tribunal des baux</p> <p>- aux postulats Luc Recordon sur le calcul des dépens, Jean-Marie Béguin sur la nationalité des assesseurs du tribunal des prud'hommes et Michel Golay sur l'âge limite de certains juges laïcs (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(238, suite): UB 113 refusée par 60 oui, 61 non et 6 abstentions. Au vote nominal, l'UB 113 est acceptée par 72 oui, 47 non et 12 abstentions (=> 3ème débat). UB 114: amdt Jobin à la rubrique 3654 accepté par 70 oui, 45 non et 12 abstentions (=> 3ème débat). UB 114 amendée acceptée par 81 oui, 29 non et 7 abstentions. UB 131 acceptée. DFJC: UB 211 et 221 acceptées. UB 222 acceptée. UB 231 à 27 acceptées. UB 281: amdt AGT à la rubrique 3655 refusé par 28 oui, 68 non et 16 abstentions. Amdt Aubert à la rubrique 3655.3.1 refusé par 55 oui, 65 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 57 oui, 65 non et 1 abstention. UB 281 acceptée. UB 29 acceptée. DINT: UB 302 acceptée. UB 303 acceptée. UB 304 et 305 acceptées. UB 306: amdt AGT à la rubrique 3655 refusé par 53 oui et 66 non. UB 306 acceptée. UB 308: amdt SOC aux rubriques 3011 et ss. refusé par 48 oui, 63 non et 7 abstentions. UB 308 acceptée. UB 309 acceptée. UB 310 acceptée. DSAS: UB 41 et 421 acceptées. UB 4221: amdt SOC à la rubrique 3665 refusé par 60 oui, 61 non et 2 abstentions. Au vote nominal, l'amdt est refusé par 62 oui, 63 non et 1 abstention. UB 4221 acceptée. UB 4222 acceptée. UB 4223 acceptée. UB 4224, 4225 et 4226 acceptées. UB 4227: amdt AGT à la rubrique 3665 refusé par 48 oui, 61 non et 5 abstentions. UB 4227 acceptée. UB 43 acceptée. UB 481 acceptée. UB 482 acceptée. UB 483 acceptée. UB 484 acceptée. UB 485 acceptée. DEC: UB 51 acceptée. UB 52: amdt Schwaab aux rubriques 3011 ss refusé par 53 oui, 61 non et 1 abstention. Amdt AGT aux rubriques 3011 ss refusé par 29 oui, 72 non et 12 abstentions. UB 52 acceptée. UB 54: amdt AGT à la rubrique 3768 refusé par 28 oui, 63 non et 22 abstentions. UB 54 acceptée. UB 56 et 57 acceptées. UB 59, amdt AGT à la rubrique 3655 refusé par 24 oui, 66 non et 24 abstentions. UB 59 acceptée. (Fin de séance, suite</p>	DINT.	Haldy J. (Majorité), Buffat M.O. (Minorité), Mattenberger N. (Minorité)	15/12/2009

Séance du Grand Conseil
Mercredi 9 décembre 2009
de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification	RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
OA+M = objet adopté avec modification	RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
RET = objet retiré	RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé	RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière	RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat
TRAITE = objet traité	

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		2ème débat reportée)			
RENV-T	5.	(GC 111) Exposé des motifs et projet de décret du Bureau du Grand Conseil fixant le nombre de juges cantonaux ainsi que leur taux d'activité et le nombre d'assesseurs de la Cour de droit administratif et public et de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2008-2012(1er débat) (187, suite 1er débat): LPAG : art. 2, amdt Perrin (oui) opposé à l'amdt Despot (non): l'amdt Despot est préféré par 45 oui, 56 non et 22 abstentions. L'amdt Despot (oui) est alors opposé au texte du Conseil d'Etat (non): l'amdt Despot est préféré par 61 oui, 55 non et 11 abstentions. Au vote nominal, l'amdt Despot est préféré par 65 oui, 56 non et 8 abstentions. Amdt com accepté. Art. 2 amendé accepté. Au vote nominal, l'art. 2 est accepté par 69 oui, 43 non et 9 abstentions. (1er débat à suivre)		Haldy J.	15/12/2009
RENV-T	6.	(09_MOT_077) Motion Maximilien Bernhard et consorts pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures	DINT	Mayor O.	15/12/2009
RENV-T	7.	(193) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'790'000 pour financer la mise en oeuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge (période 2009 - 2012) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat (anciennement motion) de M. le Député Olivier Epars et consorts, du 21 mars 2007, pour la création d'un fonds affecté à la renaturation des cours d'eau financé par les redevances hydrauliques(1er débat)	DSE.	Truffer J.J.	15/12/2009
RENV-T	8.	(09_INT_262) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Patrick de Preux et consorts relative à la carrière des Bruyères	DSE.		15/12/2009
RENV-T	9.	(GC 117) Rapport d'activité 2009 de la commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).		Meyer Keller R.	15/12/2009
RENV-T	10.	(GC 113) Rapport d'activité 2009 de la Commission de contrôle des HES - SO - S2		Depoisier A.M.	15/12/2009

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	11.	(09_INT_212) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consort concernant les énergies renouvelables versus la FRE et la HES-SO	DFJC.		15/12/2009
RENV-T	12.	(09_INT_214) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Chatelain et consort concernant l'intérêt du Canton de Vaud de rester membre de la HES-SO	DFJC.		15/12/2009
RENV-T	13.	(125 bis) EMPL modifiant la loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud(1er débat)	DFIRE	Rod A. (Majorité), Freymond Cantone F. (Minorité)	15/12/2009
RENV-T	14.	(165) Exposé des motifs et projet de loi ayant pour objet la modification de l'art. 36 al. 3 de la loi sur les subventions (LSubv)(1er débat)	DFIRE.	Rod A.	15/12/2009
RENV-T	15.	(09_INI_028) Initiative législative Philippe Ducommun et consorts demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de soutenir la pétition "Stop à la violence ccontre la police", déposée par la Fédération suisse des foncitionnaires de police (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 10 signatures)			15/12/2009
RENV-T	16.	(09_MOT_086) Motion Pierre-Yves Rapaz et consorts demanant au Conseil d'Etat de modifier la loi scolaire pour introduire l'interdiction du port du voile tout au long de la scolarité obligatoire (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			15/12/2009
RENV-T	17.	(09_INT_310) Interpellation Michèle Gay Vallotton et consorts concernant les nanoparticules et la sécurité au travail (Ne souhaite pas développer)			15/12/2009
RENV-T	18.	(09_INT_311) Interpellation Alette Rey-Marion intitulée Oser tous les métiers, les jeunes adolescents sont aussi concernés (Ne souhaite pas développer)			15/12/2009
RENV-T	19.	(09_INT_309) Interpellation Stéphane Montangero et consorts concernant la santé au travail au sein de l'ACV et s'interrogeant sur le bilan des mesures prises à ce jour et les pistes pour demain (Ne souhaite pas développer)			15/12/2009

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(09_POS_166) Postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail) (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			15/12/2009
RENV-T	21.	(09_POS_167) Postulat Edna Chevalley et consorts concernant les problèmes de santé et sécurité au travail (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			15/12/2009
RENV-T	22.	(09_MOT_087) Motion Grégoire Junod et consorts concernant la lumière naturelle au travail et demandant de traiter le problème à la source (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			15/12/2009
RENV-T	23.	(201) Exposé des motifs et projet de lois - d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation des registres, LHR) ; - modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) ; - modifiant la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la reconnaissance des communautés religieuses et sur les relations entre l'Etat et les communautés religieuses reconnues d'intérêt public (LRRCR) ; - modifiant la loi du 9 janvier 1987 sur la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (LCILV) ; - modifiant la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) et Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 5'646'300.-- destiné à financer la seconde phase d'adaptation technique des systèmes d'information de l'ACV à la loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR) (1er débat)	DFIRE.	Martinet P.	15/12/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :